

Séance du Conseil Municipal du  
4 novembre 1959.

Le quatre novembre mil neuf cent cinquante-neuf à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Menneey, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. Judith Maire, Maire adjoint, Girot, Baulieu, Charcias, Peisseire, Legrand, Piolette, Cumant, Gruffaut, Farant, Robert, Bousier Lojillon, Vice, Rabier, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Monsieur Gilles.

Secrétaire : Monsieur Lojillon

Le Président ouvre la séance et le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du vingt-six septembre, qui est adopté après observations de Monsieur Rabier au sujet du refus de participer à la refection du Chemin de Bourneufels.

Il informe l'Assemblée que des atténuations de patente dont le maximum ne doit pas dépasser 50% de son montant et pendant une période de 5 années maximum, peuvent être consenties en cas de transfert, créations et extensions d'entreprises établies sur le territoire communal et remplissant certaines conditions énumérées au Bulletin Officiel du 28 octobre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et entendu les explications de certains de ses membres, fixe, sur la proposition de Monsieur Robert, le taux d'exonération à 5%, estimant que l'implantation de nouvelles usines n'est pas désirable, la main d'œuvre locale étant entièrement employée.

Il donne lecture d'une lettre de la Mairie d'Ornoy demandant une participation financière de notre commune aux frais d'éclairage de la rue Guile Bignon qui est la co. propriété des deux localités. Le Conseil Municipal fait droit à cette demande et constatant qu'il y a 4 lampes décide de participer à raison de 50% de ces frais qui pourront être fixés forfaitairement d'un commun accord. Il décide également de ne pas deman-

der de participation à la Commune de ~~Morisy~~  
Ormy pour la dépense d'éclairage de la partie de  
la rue Jean Jaurès à son débouché sur la départemen-  
tale 137, dont bénéficie la Commune d'Ormy.

Il donne lecture d'une lettre de la Préfecture retour-  
nant le projet d'aménagement de l'école Maternelle  
qui s'élevait à 30.724.700 francs, en priant l'architecte  
de revoir ses plans et remanier le devis estimatif pour  
l'amener au chiffre de 2 millions, qui ne peut  
être dépassé, ce montant seul pouvant bénéficier  
de la subvention habituelle.

Il informe le Conseil Municipal, qui outre les 2  
projets de construction qui lui ont été soumis à la  
réunion du 22 octobre, un troisième lui a été présenté  
entre temps par Monsieur Rabier qui offrirait à la  
Société d'économie Morisy qui pourrait être constituée  
un terrain situé au Champ Foreux, donnant accès  
sur le Chemin de la Peiville face à la propriété  
Reimy, à charge pour elle de lui réserver des logements  
pour le prix de son apport. Ce terrain a une superficie  
de 3 hectares 4 ares 67 centiares et son sol est plan  
et de bonne nature pour l'implantation d'immeubles  
H. L. M. "Cercle et famille", et visité à Amouville - les -  
Gouettes des immeubles construits par cet organisme.  
Après diverses explications notamment de M. Robert  
et Lojillon qui dirent que toutes précautions soient  
prises tant au point de vue constructions que des ga-  
rantis à exiger de l'organisme qui exécuterait le projet  
choisi par le Conseil Municipal, le Président demande  
à Monsieur Rabier de lui fournir des Renseignements com-  
plémentaires en ce qui concerne la Société d'économie  
Morisy et prie le Conseil Municipal de se prononcer  
sur le principe des trois projets estimant qu'il y  
a une urgence de besoins en logements pour la  
Commune. Il lui semble que le projet dépendant  
de la création d'un syndicat Intercommunal obligeant  
la Commune à financer l'achat du terrain ne puisse  
trouver une solution immédiate, le propriétaire de  
la superficie à acquérir (en l'occurrence Monsieur  
R. Darblay) pourrait se trouver en conflit avec  
l'Administration des Domaines qui régit ces transac-  
tions. Il resterait le projet "terrain Pélistier".

un peu inquiétant par son ampleur et le projet "terrain Rabier" plus modeste et plus réalisable dans l'immédiat si les garanties que nous désirons obtenir sont remises.

Le Conseil Municipal charge son Maire d'informer le Député-Maire Boscher, qu'il est saisi de plusieurs projets et qu'il doit réserver sa réponse jusqu'à leur complète étude.

La séance est ensuite levée à 15 heures 15

*Handwritten signatures and notes in blue ink, including "A girard" and "Maire".*

Séance du Conseil Municipal du douze décembre mil neuf cent cinquante-neuf.

Le douze décembre mil neuf cent cinquante-neuf à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Pennecey s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. M. Judith Maire, Deneux Adjoint, Gerost, Baulieu, Charnières, Bissière, Lozillon, Née, Rabier, Brolette, Legrand, Humant, Bruffaut, Farant Robert, Boursier

Secrétaire : M. Robert

Absent : M. Gilles

Le Président ouvre la séance et donne lecture d'une lettre de la Sous-Préfecture informant le Maire à une conférence que donnera Monsieur Breteau sur l'opération "grande hachée" le mercredi 16 décembre à 15 heures dans la salle de la Mairie de Corbeil. Il lit également une lettre de l'Association Valentin Haüy demandant la reconduction de la subvention que la Commune de Pennecey lui accorde annuellement. Le Conseil Municipal vote les 2.000 francs habituels.

Le Maire informe l'Assemblée que la Commission des Finances, dans sa réunion du 15 décembre a approuvé le compte administratif 1958 et